

Renseignements nécessaires à la fixation du loyer

Ne rien écrire ici

Bureau

Année

N° de dossier - RN

Codes de juge administratif

1^{re} instance 001

Révision 002

Le locateur doit, dans les 90 jours suivant la date de la transmission de ce formulaire, en notifier une copie dûment complétée au locataire et le déposer au dossier du Tribunal, accompagné de la preuve de cette notification. Lorsque le demandeur est le locateur et qu'il fait défaut de produire au dossier du Tribunal cette preuve de notification, la demande est alors périmée et le Tribunal ferme le dossier.

Identification

1 Nom du locateur

Nom		Prénom		
N°	Rue	App.	Ville / Municipalité	Code postal
Nom		Prénom		
N°	Rue	App.	Ville / Municipalité	Code postal

2 Adresse de l'immeuble où se trouvent le ou les logements pour lesquels la fixation du loyer est demandée.

N°	Rue	App.	Ville / Municipalité	Code postal
----	-----	------	----------------------	-------------

Cet immeuble est en tout ou en partie une résidence privée pour aînés (case à cocher).

Revenus

Loyers de l'immeuble

Indiquez le montant total des loyers exigibles en décembre 2024 pour chaque catégorie. Évaluez le loyer des espaces inoccupés ou occupés par le locateur d'après le loyer habituellement payé pour des logements ou locaux comparables.

3

Logements

	Nombre	Loyers mensuels
Loués	106	906 \$
Inoccupés	107	907 \$
Occupés par le locateur*	108	908 \$
Total	130	131 \$

4

Locaux non résidentiels

	Nombre	Loyers mensuels
	500	510 \$
	501	511 \$
	502	512 \$
	503	513 \$

* Y compris un local occupé par la famille du locateur, par un employé ou utilisé pour l'exploitation de l'immeuble.

5 Autres revenus provenant de l'exploitation de l'immeuble

Inscrivez les revenus annuels bruts provenant de l'exploitation de l'immeuble (autres que les loyers) que vous avez retirés en 2024.

150 \$

Dépenses du locateur

6 Taxes

	Année 2025		Année 2024	
municipales	180	\$	185	\$
	Année 2024-2025		Année 2023-2024	
scolaires	181	\$	186	\$

7 Assurances

Inscrivez le coût de l'assurance incendie et de l'assurance responsabilité.

	Pour la police en vigueur le 31 décembre 2024		Pour la police en vigueur le 31 décembre 2023	
	190	\$	195	\$

Dépenses du locateur (suite)

8 Frais d'énergie

Inscrivez les **frais de combustible et d'électricité** pour l'année 2024.

Année 2024		
Électricité	234	\$
Gaz	232	\$
Mazout ou autre source d'énergie	230	\$

9 Frais d'entretien

Inscrivez les **frais d'entretien** pour l'année 2024.

Année 2024	
311	\$

Dans le cas d'un **parc de maisons mobiles**, inscrivez les frais de déneigement.

Année 2024		Année 2023	
300	\$	301	\$

10 Frais de services

Frais de services rattachés à l'immeuble.

Inscrivez les **frais de services rattachés à l'immeuble** pour l'année 2024

Année 2024	
312.1	\$

Frais de services rattachés à la personne même des locataires (Résidence privée pour aînés seulement)

Année 2024	
312.2	\$

Total des frais de services

Inscrivez le **total des frais de services** pour l'année 2024 (lignes 312.1 + 312.2)

Année 2024	
312.3	\$

11 Frais de gestion

Si les **frais de gestion** (voir Feuille explicatif) sont supérieurs à 5 % des revenus annuels de l'immeuble, inscrivez le montant de ces frais pour l'année 2024.

Année 2024	
313	\$

12 Réparations ou améliorations majeures et mise en place d'un service

Inscrivez les dépenses d'immobilisation engagées pour des réparations ou améliorations majeures entre le **1^{er} janvier et le 31 décembre 2024**. Inscrivez également les dépenses d'exploitation découlant de la mise en place d'un service au cours de cette période, estimées pour une année complète.

Nature de la dépense (Inscrivez une seule dépense par ligne)	Date d'exécution des travaux ou de mise en place du service		Nombre de logements concernés		Dépenses d'immobilisation		Nouvelles dépenses d'exploitation	
	An	Mois				\$		\$
1.	450		460		470	\$	480	\$
2.	451		461		471	\$	481	\$
3.	452		462		472	\$	482	\$
4.	453		463		473	\$	483	\$
5.	454		464		474	\$	484	\$
6.	455		465		475	\$	485	\$
7.	456		466		476	\$	486	\$
8.	457		467		477	\$	487	\$
9.	458		468		478	\$	488	\$
10.						\$		\$
11.						\$		\$
12.						\$		\$

13 Subvention ou indemnité accordée pour des réparations ou améliorations majeures

(voir Feuille explicatif)

Subvention \$

Si une indemnité vous est versée par un tiers ou doit l'être à l'égard d'une dépense inscrite en **12**, en inscrire le montant.

\$

IMPORTANT ! Vous devez présenter, en preuve, lors de l'audience, tous les documents, soit, par exemple, les comptes de taxes municipales et scolaires, les factures concernant les assurances, les factures de frais d'énergie, de frais d'entretien, de frais de déneigement (parc de maisons mobiles), de frais de services, de frais de gestion (au besoin) et celle reliées aux réparations ou améliorations majeures. Portez une attention particulière aux dates. Notez qu'une dépense d'exploitation ou d'immobilisation n'est prise en considération qu'une fois et le Tribunal n'en tiendra compte que si elle est supportée par le locateur. **L'absence de documents peut occasionner un délai supplémentaire dans le traitement de la demande ou même causer son rejet.**

Date

Signature